

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 16 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DEVE 205 Subvention de fonctionnement (3.000 euros) à l'association FNE Île-de-France pour ses actions de sauvegarde et mise en valeur de l'environnement, autour des Mares à Palabres à Paris.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association FNE Île-de-France pour ses actions de sauvegarde et de mise en valeur de l'environnement,

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association France Nature Environnement Île-de-France dont le siège social est situé 2 rue du Dessous des Berges 75013 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2019 et suivants, sous réserve de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO